

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Arrondissement de BORDEAUX

-----  
**COMMUNE D'EYSINES**  
-----

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 35  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 AVRIL 2021**

**N°07**  
-----

**OBJET : FINANCES – EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE – BUDGET PRIMITIF : ADOPTION**

L'an deux mille vingt et un le huit avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le deux avril deux mille vingt et un par Madame le Maire s'est réuni au Théâtre Jean Vilar d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – Mme Véronique JUSOT – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – M. Jean-Luc MESPLÈDE – Mme Christine SEGUINAU – M. Olivier TASTET, Adjoints.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Emmanuel BOURLON – M. Arnaud DERUMAUX – Mme Marie-Christine GUYOT – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Yves LUCAT – Mme Nathalie MARGUERITTE – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Serge TOURNERIE – M. Alexandre TOURRET – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. Pierre CHATEIGNER – Mme Sandrine MARSAN – Mme Laurence ROY conseillers.

Secrétaire de séance : Madame Sophie DUPRAT.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Le budget primitif de la Régie des Transports annexé au budget principal, dont vous avez reçu un exemplaire intégral, s'équilibre pour 2021 en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 122 824,93 €. Il fait suite à notre débat d'orientations budgétaires. La note jointe présente également de manière brève et synthétique les différents postes de ce budget annexe.

Ce budget permet d'assurer le financement du transport des personnes organisé par la Ville en régie ou par transporteur (autobus et taxi) et notamment les cinq circuits de ramassage scolaire desservant les groupes scolaires de la Forêt, du Bourg, de Raymond Claverie, du Derby et du collège d'Hastignan. Depuis septembre 2013, l'ensemble de ces circuits est assuré par transporteur dans le cadre de délégations partielles de compétence reçues de Bordeaux Métropole, la régie remboursant à cette dernière 10 % des coûts arrêtés après appel d'offres métropolitain.

La Régie des Transports assure également en totalité la prise en charge des dépenses relatives aux transports destinés aux élèves des écoles d'Eysines et des centres de loisirs municipaux notamment lorsque ces transports sont assurés par les bus communaux. Le budget principal participe financièrement ensuite en fin d'année en fonction du kilométrage parcouru pour le compte des services municipaux, de même que le CCAS ou le centre social « l'Eycho » éventuellement.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer, chapitre par chapitre, sur le budget primitif de la Régie des Transports pour l'exercice 2021 ».

#### En dépenses de fonctionnement

Les chapitres :

- 011	Charges à caractère général	29 Pour	6 Abstentions
- 012	Charges de personnel	29 Pour	6 Abstentions
- 65	Autres charges de gestion courante	29 Pour	6 Abstentions

#### En recettes de fonctionnement

Les chapitres :

- 70	Produits des services du domaine	29 Pour	6 Abstentions
- 74	Dotations et participations	29 Pour	6 Abstentions

Pour expédition conforme  
Le Maire,



*C. Bill*

**BUDGET PRIMITIF 2021**  
**Présentation brève et synthétique en application de l'article L2313-1 du CGCT**  
**Le budget annexe « Régie des Transports » 2021**

Le budget annexe « Régie des Transports » retrace l'activité transport de personnes mise en œuvre par la commune pour le ramassage scolaire des élèves et tous les autres transports de personnes à l'intérieur du territoire communal : les élèves, les enfants fréquentant le centre de loisirs ou le centre social l'Eycho, les personnes âgées.

Il s'agit d'un service doté de la seule autonomie financière sans personnalité morale. S'agissant d'un service public classé dans la typologie des services publics industriels et commerciaux (SPIC), la régie doit équilibrer par elle-même son budget sans recours à une subvention du budget principal.

Le budget annexe total est de 122 824,93 €.

⇒ Les charges de fonctionnement sont réparties en plusieurs chapitres :

1-Charges à caractère général : 40 324,93 €

Ce chapitre prend en charge les fournitures, le carburant, les coûts d'entretien, l'assurance des deux bus affectés à la régie.

2-Charges de personnel : 53 000 €

Ce chapitre permet de rembourser la mise à disposition par le budget principal du personnel nécessaire pour assurer ce service.

3-Autres charges de gestion courante : 29 000 €

Il s'agit ici de participer à hauteur de 10% du coût des 5 circuits de ramassage scolaire organisés par elle 5 jours par semaine (circuits du groupe scolaire du Bourg, de la Forêt, Raymond Claverie, Derby, collège Hastingnan), Bordeaux Métropole prenant en charge directement 90 % du coût.

⇒ Les recettes d'exploitation permettent d'équilibrer les charges, elles se composent de :

1-Prestations de services : 87 000 €

Elles concernent l'encaissement des redevances dues par les usagers directs : élèves et les services éducation, centre de loisirs, CCAS et centre social en fonction du nombre de kilomètres parcourus pour leur compte.

2-Participations : 305 €

Ce compte enregistre la participation du collège Albert Camus pour le transport des collégiens à la piscine.

3-Résultat reporté : 35 519,93 €

Il s'agit de reprendre le résultat de l'année 2020.

